

Charte du Gymnaste de l'Entraîneur, des Parents et des Dirigeants – Velay Gym



Nos valeurs

Au Velay Gym, nous vivons la gymnastique avec :

**Solidarité – Plaisir – Honnêteté – Engagement – Respect – Responsabilité – Exemplarité
(SPHERRE)**

- Le gymnaste s'engage à :

(Quelles que soient ses missions au sein du club – gymnaste, aide-entraîneur, juge ou bénévole)

- Venir régulièrement aux entraînements et prévenir en cas d'absence.
- Porter une tenue adaptée (justaucorps, short, survêtement...).
- Respecter ses camarades, ses entraîneurs, le matériel et les règles de sécurité.
- Encourager les autres, sans moqueries ni propos blessants.
- Donner le meilleur de lui-même et progresser avec plaisir.
- Représenter fièrement son club en tenant un comportement digne en compétition.
- Refuser toute forme de violence, tricherie ou discrimination.
- Respecter les décisions des juges et des officiels, même en cas de désaccord.

- Pour les compétiteurs :

- Être présent à toutes les compétitions prévues (sauf blessure ou contreindications médicales, avec présentation d'un certificat médical).
- Porter la tenue officielle du club.
- Prévenir très tôt en cas de problème pour un déplacement.

- L'entraîneur s'engage à :

- Accueillir chaque gymnaste avec bienveillance et équité.
- Garantir la sécurité physique et morale de tous.
- Fixer des objectifs adaptés à l'âge et au niveau.
- Encourager, valoriser les efforts et corriger sans rabaisser.
- Protéger les gymnastes de tout comportement inadapté, abusif ou discriminant.
- Rester exemplaire dans son attitude, sur et en dehors du gymnase.
- **S'interdire tout abus de pouvoir (injures, moqueries, intimidations, isolement...).**
- Maintenir ses compétences par une **formation continue** et être à l'écoute des gymnastes et des familles.

- Les parents s'engagent à :

- Respecter les règles du club.
- Accompagner leur enfant jusqu'au gymnase et vérifier la présence de l'entraîneur.
- Ne pas intervenir pendant les entraînements.
- Soutenir leur enfant avec encouragements positifs.
- Respecter les choix de l'entraîneur et les décisions des juges, et faire preuve de réserve vis-à-vis de la pratique de son enfant et de la vie du club, au quotidien comme en compétition.
- Être des **supporters positifs et exemplaires**.
- Aider à la vie du club quand c'est possible (déplacements, événements...).

- Les dirigeants s'engagent à :

- Assurer une gestion **transparente et équitable** du club.
- Protéger l'intégrité physique et morale des gymnastes et entraîneurs.
- Lutter contre toute forme de **violence, abus ou discrimination**.
- Créer un environnement sûr, respectueux et inclusif pour tous.
- Être à l'écoute des adhérents, rendre compte des décisions et communiquer avec clarté.
- Agir avec **exemplarité**, promouvoir les valeurs de la gymnastique et **prévenir tout conflit d'intérêt**.
- **Signaler sans délai tout comportement déviant ou abusif.**

- Prévention et respect

- Aucun geste violent, propos discriminant ou comportement abusif n'est toléré.
 - Le club s'engage à assurer un environnement **sain, sécurisé et bienveillant** pour tous.
-

Les juges s'engagent à :

- Connaître et appliquer les règlements avec précision et impartialité.
- Être justes, transparents et exemplaires dans leurs décisions.
- Se préparer sérieusement aux compétitions (ponctualité, maîtrise des règles).
- Faire preuve de respect envers tous les acteurs : gymnastes, entraîneurs, officiels et clubs.
- Promouvoir le fair-play et refuser toute critique préjudiciable ou comportement inapproprié.
- Éviter tout conflit d'intérêt et rester neutres en toutes circonstances.

- Ensemble, nous nous engageons à :

- Partager le plaisir de pratiquer.
 - Respecter et encourager chacun.
 - Représenter dignement Velay Gym lors des compétitions et manifestations.
 - Faire preuve de bienveillance
 - Être exemplaire pour induire l'exemplarité
 - Utiliser les réseaux sociaux de façon respectueuse et bienveillante, en évitant critiques, moqueries ou propos blessants.
-

-Sanctions internes

- Tout manquement grave ou répété à la présente charte peut entraîner : **rappel, avertissement, suspension, exclusion**, selon les procédures du règlement intérieur et après décision des instances compétentes du club.

-Adhésion

- La signature de la présente charte par le gymnaste, l'entraîneur et, le cas échéant, son/ses représentant(s) légal(aux), **conditionne l'adhésion** à Velay Gym.

Signatures

Le gymnaste : _____ Date : //_____

L'entraîneur : _____ Date : //_____

Représentant(s) légal(aux) (si mineur) : _____ Date : //_____